

de force, s'il le faut, au sein de nos familles. On a fait à la Province de Québec, et à Montréal en particulier, une assez mauvaise réputation au point de vue sanitaire ; bien qu'il y ait eu dans tout ce qu'on a dit et écrit à ce sujet beaucoup d'exagération, il n'en reste pas moins vrai que nous avons encore beaucoup à gagner sous ce rapport.

Il importe, à tous les points de vue, que l'état de choses actuel cesse au plus tôt. La Société d'Hygiène et son organe sont appelés à travailler dans ce sens, mais ils ne le pourront qu'en autant qu'ils seront soutenus et encouragés. Or les questions d'hygiène sont trop vitales et intéressent trop directement les gouvernants comme les gouvernés pour que l'on n'attende pas des premiers un appui des plus actifs. A Ottawa l'on a déjà fait quelque chose ; on nous dit que Québec serait disposé à contribuer aussi au succès de l'œuvre. Joint aux souscriptions des conseils municipaux de nos principales villes, et de Montréal en particulier, cela constituera sans doute un appoint suffisant aux premiers besoins de l'entreprise, en même temps qu'un précédent obligé pour l'avenir.

Nos amis nous permettront bien, comme à leurs aînés, deux mots de bienveillante critique. Le *Journal d'Hygiène* s'adresse surtout au peuple, à la classe ouvrière, par conséquent à un public à qui il convient peu de tenir un langage strictement académique. Les phrases sonores et à périodes cadencées, les tournures trop recherchées que nous remarquons dans plusieurs des articles du premier numéro, devraient donc, à notre sens, faire place à un style plus simple et plus sobre et dans lequel les choses seraient appelées un peu par leur nom, le nom que leur applique ordinairement le peuple. Nous désirerions également que certains articles eussent une portée plus pratique. S'il est une science qui s'accommode peu du vague et de l'hypothèse, c'est bien l'hygiène.

La partie typographique du *Journal d'Hygiène* pourrait aussi être mieux soignée. Les nombreuses coquilles, transpositions, etc., qui ornent chaque page de cette première livraison et qui en font une véritable merveille du genre, devront disparaître si l'on veut que le *Journal* ne fasse pas à l'établissement où il s'imprime et à l'administration qui en a la charge une réputation peu enviable.

L'Acte d'anatomie.

L'hon. M. Garneau a présenté dernièrement un *bill* devant l'Assemblée Législative à l'effet d'amender notre Acte d'anatomie de manière à permettre aux amis et compatriotes des individus morts dans les institutions de charité ou sur la voie publique, de réclamer les cadavres qui, d'après les dispositions de l'Acte tel qu'en force jusqu'aujourd'hui, doivent être destinés aux salles de dissection, s'ils ne sont réclamés par des proches parents.

Ce *bill* a été rejeté à une grande majorité, et c'est bien fait. Il est déjà assez difficile d'alimenter nos amphithéâtres d'anatomie sans qu'on vienne nous retrancher encore la moitié de ce que nous appellerions notre revenu si le mot n'était quelque peu cynique. Comme l'ont fait remarquer l'hon. M. Taillon et M. G. W. Stephens, les dispositions de l'Acte actuel ne sont pas tellement absolues qu'elles ne laissent à l'ins-